

**LANCEMENT DU DISPOSITIF**

**MARS 2022**

**1<sup>ère</sup> EDITION**

**BUDGET  
PARTICIPATIF**

**VOUS PROPOSEZ VOS IDÉES,  
VOUS DÉCIDEZ !**



**ET VOUS, QUE FERIEZ-VOUS  
POUR VOTRE VILLE AVEC 100 000€ ?**

Du 21 mars au 1<sup>er</sup> juin 2022,  
déposez vos projets en ligne sur :

[www.jeparticipe-bruges.fr](http://www.jeparticipe-bruges.fr)



**Bruges**

## Lancement du premier

# BUDGET PARTICIPATIF

Temps fort de la participation citoyenne, le premier budget participatif sera lancé lundi 21 mars après vote par le Conseil municipal. Ouvert à tous, **le dispositif prévoit l'attribution d'une enveloppe de 100 000 euros aux projets qui auront été proposés et votés par les citoyens eux-mêmes.** Il s'agira de proposer des idées à l'échelle d'une rue, d'un quartier, de la ville, d'intérêt général et sur des thématiques prédéfinies par la collectivité. Découvrez ci-après les modalités et les grandes étapes de la participation.

Le budget participatif est lancé : à nous de jouer !

Oui, je vais de ce pas proposer des idées pour ma ville.



### Quels sont les grands thèmes du budget participatif ? .....



Nature en ville



Aménagement des espaces publics



Traitement des déchets



Déplacements doux et alternatifs



Culture dans l'espace public

### Quels sont les critères d'éligibilité ? .....

- Proposer des idées/projets d'intérêt collectif, localisés à Bruges et portés sur l'un des thèmes ci-dessus.
- Relever du budget d'investissement. Ne doit pas générer de frais de fonctionnement (sauf l'entretien).
- S'inscrire dans une compétence de la ville et relever du domaine public.
- Être précis pour permettre l'analyse.



Enveloppe de  
**100 000€**

### \*Qui peut participer ? .....

→ Toute personne habitant, travaillant ou étudiant à Bruges, enfant de plus de 11 ans, adulte et association intervenant sur le territoire de Bruges peuvent proposer un projet. Ce dernier peut être déposé de manière individuelle ou collective.



Règlement et

participation sur :

[www.jeparticipe-bruges.fr](http://www.jeparticipe-bruges.fr)

## LES GRANDES ÉTAPES

du budget participatif :

21 MARS > 1<sup>ER</sup> JUIN

**À VOS PROJETS !**

Je consulte le règlement, crée mon compte et remplis le formulaire pour déposer mon projet sur [www.jeparticipe-bruges.fr](http://www.jeparticipe-bruges.fr)

1<sup>ER</sup> JUIN > 30 AOÛT

**ÉTUDE DES PROJETS**

La faisabilité des projets est évaluée par la mairie.

5 SEPT. > 7 OCT.

**À VOS VOTES !**

Je prends connaissance des projets répondant aux critères d'éligibilité et procède au vote sur [www.jeparticipe-bruges.fr](http://www.jeparticipe-bruges.fr)

DÈS NOVEMBRE

**LES LAURÉATS**

Découvrez les projets lauréats du budget participatif ! Ils seront mis en œuvre dès novembre.